



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA RÉUNION

# PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE L'EST AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique au titre du code de l'environnement portant sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est est ouverte du 28 mars 2013 au 29 avril 2013 inclus sur les communes du périmètre du SAGE EST, à savoir : Saint-André, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Salazie, Bras-Panon, La Plaine des Palmistes et Sainte-Suzanne (partie concernée, le bassin versant de La Rivière Saint-Jean situé sur le territoire communal de Sainte-Suzanne) par arrêté préfectoral n° 2013-338/SG/DRCTCV en date du 08 mars 2013.

Le responsable du projet est :

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)

28, rue des Tamarins – Pôle Bois BP 124 - 97470 Saint-Benoît cedex

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique qui comprend notamment le rapport de présentation, le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD), le règlement et les documents cartographiques correspondants, le rapport environnemental, l'avis de l'autorité environnementale, aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au siège de l'enquête à la Sous-préfecture de Saint-Benoît (adresse : 7, avenue François Mitterrand – 94470 SAINT BENOIT), à l'intention du commissaire enquêteur titulaire et, le cas échéant, à l'adresse électronique suivante [jmasson.ce974@gmail.com](mailto:jmasson.ce974@gmail.com) et [enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr](mailto:enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr)

Sont désignés en qualité de commissaire enquêteur titulaire :

Madame Jocelyne MASSON

et de commissaire enquêteur suppléant :

Monsieur Laurent SANTAMARIA

Le commissaire enquêteur titulaire ou le commissaire enquêteur suppléant siègera et recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

COMMUNES	DATES	HEURES
<b>SAINT-ANDRE</b>	Le jeudi 28 mars 2013	De 13 heures à 16 heures
	Le vendredi 12 avril 2013	De 9 heures à 12 heures
<b>SAINT-BENOIT</b>	Le jeudi 28 mars 2013	De 9 heures à 12 heures
	Le lundi 29 avril 2013	De 13 heures à 16 heures
<b>SAINTE-ROSE</b>	Le mardi 02 avril 2013	De 13 heures à 16 heures
	Le jeudi 25 avril 2013	De 9 heures à 12 heures
<b>SALAZIE</b>	Le mercredi 03 avril 2013	De 9 heures à 12 heures
	Le mardi 16 avril 2013	De 13 heures à 16 heures
<b>BRAS-PANON</b>	Le jeudi 04 avril 2013	De 9 heures à 12 heures
	Le lundi 15 avril 2013	De 13 heures à 16 heures
<b>LA PLAINE DES PALMISTES</b>	Le lundi 08 avril 2013	De 9 heures à 12 heures
	Le mercredi 24 avril 2013	De 13 heures à 16 heures
<b>SAINTE-SUZANNE</b>	Le mercredi 10 avril 2013	De 9 heures à 12 heures

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, dans les mairies concernées, à la sous-préfecture de Saint-Benoît et à la préfecture (direction des relations avec les collectivités territoriales et du cadre de vie – bureau de l'environnement).

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux relève d'un arrêté préfectoral.